

Récemment, le texte de la loi sur l'amodiation a prévu une exonération de taxe (franchise d'impôt) sur la plus-value constatée lors de la réévaluation des titres miniers cédés. La mesure n'est applicable qu'aux seules cessions réalisées dans le cadre de ce régime spécial. Et depuis 2020 toutes les autres cessions de titres sont taxées au droit proportionnel. Compte tenu de la valeur des gisements ces droits peuvent être très conséquents.

Autre exemple : le taux de la CSS (Contribution Solidarité Sociale) applicable en sus de l'IRVM (Impôt sur le Revenu de Valeur Mobilière) portant sur les distributions de dividendes est en principe de 4%. Une exception est faite pour les dividendes payés à une société non-résidente, le taux est alors de 5%. On peut aussi mentionner le pacte de stabilité fiscal que le Congrès a voté à l'unanimité.

Rappelons également l'adoption à la quasi-unanimité par le Congrès en décembre 2005 et mars 2006, des lois de pays instituant des mesures fiscales de faveur de l'usine du Nord, afin que celle-ci passe de l'état projet à celui de réalité industrielle et économique. Ces mesures s'ajoutaient à celles précédemment votées en faveur de la SLN et de l'usine du Sud. En 2007, des incitations fiscales étaient aussi votées à l'unanimité par le Congrès pour la création d'usines offshore sous condition que les intérêts calédoniens représentent au moins 35 % du capital de ces usines.

Dans tous les cas cités, le risque de rupture d'égalité devant l'impôt n'a jamais été avancé, encore moins pris en compte. A chaque fois le conseil d'État, garant de la légalité des actes de notre Congrès, a même souligné, afin d'évacuer toute idée d'un risque d'inégalité devant l'impôt, la notion d'intérêt général défendu par les textes. Comme quoi, on peut en Nouvelle-Calédonie faire preuve de bon sens et œuvrer pour l'intérêt général par-delà les divergences partisans !

Alors quelles sont donc les véritables raisons du débat actuel et de ses incohérences ? Disons qu'elles sont liées à un manque d'information et de compréhension de certains et qu'une fois le problème résolu, il y aura une majorité au Congrès de notre pays pour faire une fois encore le choix de l'intérêt général.

Cercle du Croissant 17 février 2023